

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE LE VIGAN

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Affiché le
ID : 030-213000409-20230209-0902237-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLANDAS**

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Blandas, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Marc WELLER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9
Nombre de Conseillers présents : 8
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30/01/2023

Présents : Marc WELLER, Valentin ROBA, Vincent LHOMME, Caroline SERRES, André BARRAL, Merel VAN DER BLIEK, Florent STEINMETZ, Michel GRAZIOLI.
Absent : Fabrice GATY.

A été nommé secrétaire de séance : Vincent LHOMME

OBJET : Demande de subvention annuelle de l'association des amis du chemin de Saint Guilhem le désert.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'association des Amis du chemin de Saint Guilhem le Désert en date 07/12/2022, demandant une subvention annuelle 2023.

Monsieur le Maire précise que conformément aux instructions réglementaires, le bilan provisoire 2023 a été fourni.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2023 de verser une subvention annuelle d'une somme de 200€.

Fait et délibéré le mois jour et an susdit.

Le Maire, Marc WELLER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr